



Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 36/17

Attribution de marché public de services par procédure adaptée
Prestation de services pour le système de téléalarme

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Avril 2014, modifiée par délibération n° 114/2015 du 10 Décembre 2015 portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT QUE la nécessité de renouveler le marché de service concernant la mise à disposition des équipements et la gestion du service de téléalarme en faveur des personnes âgées résidant sur son territoire,

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par mise en ligne sur le site internet de la Communauté ainsi que de la consultation directe de trois entreprises, deux d'entre elles ont remis une offre dans les délais impartis,

CONSIDERANT qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition de GROUPE SCUTUM SAS correspond le mieux aux critères d'attribution définis dans le cahier des charges de la Communauté de communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché de services avec:

GROUPE SCUTUM SAS
21, rue du Pont des Halles
94536 RUNGIS CEDEX

pour un montant prévisionnel de 89 208 € HT pour une durée maximale de trois ans.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section de Fonctionnement - article 6135.

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le 20/06/2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170620-36-17CUSTOS-AU

René OLIVE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017